

Date de séance : 24 avril 2026
Date de convocation : 10 mars 2026
Date d'affichage : 10 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 19
Suffrages exprimés : 28

L'an deux mille vingt-six,
Le 24 avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de
Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes, Tinaïck HELARY, Néné DIARRA, Chritine PRÉAUD, Djamila YAKIL, Annie CHARPENTIER (arrivée à 20 heures 03), Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Nicolas LOISON, Pascal ZANDOTTI, Jean LEMAIRE,

Procurations : Mme Mélanie FAIVRE à M. Yann PERRON
Mme Marie LATORRE à Mme Angélique SUTLMULLER
Mme Marie-José DE CARVALHO à M. Jackie SCHINZEL
Mme Emma LORY à Mme Tinaïck HELARY
M. Matthieu DASSÉ à M. Rhamid HACHEMI
M. Baptiste DEROUALLIERE à M. Pascal ZANDOTTI
M. Cédric BARTH à Mme Néné DIARRA
M. Jean-François MARIANI à M. Jean LEMAIRE
M. Alexandre KARAA à Mme DARLAVOIX

Absent : M. Sébastien COUVET

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Tinaïck HELARY

N°2622

Objet : Budget de la Ville - Budget Primitif 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT le rapport de présentation ci-annexé,
CONSIDERANT le tableau de synthèse ci-dessous,

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|------------------------------|--|----------------------|------------------------------|--|----------------------|
| Dépenses | | | Recettes | | |
| 011 | Charges à caractère général | 6 474 871,06 | 002 | Excédent de fonction, reporté | 5 433 090,03 |
| 012 | Charges de personnel | 5 380 867,00 | 013 | Atténuation de charges | 135 400,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 138 464,00 | 70 | Produits des services | 819 237,00 |
| 66 | Charges Financières | 62 902,94 | 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 437 824,06 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 15 000,00 | 73 | Impôts et taxes | 7 225 623,43 |
| 68 | Dotations aux provisions | 25 000,00 | 74 | Dotations, subventions et participations | 697 503,48 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 779 093,00 | 75 | Autres produits de gestion courante | 259 391,00 |
| | | | 76 | Produits spécifiques | 7 029,00 |
| 014 | Atténuations de produits | 97 802,00 | 77 | Produits exceptionnels | 14 902,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 1 111 000,00 | 78 | Reprise sur amortissement et provisions | 55 000,00 |
| Total des dépenses | | 15 085 000,00 | Total des recettes | | 15 085 000,00 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| Dépenses | | | Recettes | | |
| 001 | Déficit reporté | 2 357 030,25 | 001 | Excédent reporté | |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 437 824,06 | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 1 111 000,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 122 069,78 | | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 400 306,24 | 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 779 093,00 |
| 20 | Immob. incorporelles | 62 483,00 | 041 | Opérations patrimoniales | 122 069,78 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 417 211,06 | 10 | Dotations fonds divers et réserves | 1 795 000,00 |
| 21 | Immob. corporelles | 930 972,00 | 12 | Subventions d'investissement | 20 467,00 |
| | | | 16 | Emprunts et dettes assimilées | 669,44 |
| | | | 23 | Immobilisations en cours | 7 200,00 |
| Total des dépenses BP | | 4 777 896,39 | Total des recettes BP | | 3 835 720,22 |
| RAR 2025 en dépenses | | 2 657 103,61 | RAR 2025 en recettes | | 3 599 279,78 |
| Cumul | | 7 435 000,00 | Cumul | | 7 435 000,00 |

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A la Majorité,
Par 22 Voix Pour et 6 Voix Contre,

APPROUVE la proposition de BP 2026 pour le budget de la Ville tel qu'il est présenté ci-dessus.

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 24/04/2026

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme
Le Maire,
Yann PERRON

Pour copie conforme
La secrétaire de séance,
Tinaïck HELARY

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Commune de Gargenville

BUDGET PRIMITIF 2026



REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2026

Application agréée E-legalite.com

VISION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2026

LES GRANDS EQUILIBRES

| Section de fonctionnement : 15,09 M € | |
|--|---|
| Charges à caractère général 6,47 M € | Recettes fiscales 7,23 M € |
| Charges de personnel 5,38 M € | Dotations et participations 697 503 € |
| Atténuation de produits 97 802 € | Atténuation de charges 135 400 € |
| Autres charges de gestion courante 1,14 M € | Produits des services 819 237 € |
| Charges financières 62 903 € | Produits financiers 7 029 € |
| Autres charges 15 000 € | Autres produits de gestion courante et exceptionnels 274 293 € |
| Opérations d'ordre 804 093 € | Excédent reporté 5,43 M € |
| Virement à la section d'investissement 1,11 M € | Opérations d'ordre 492 824 € |
| Section d'investissement : 7,44 M € | |
| Plan d'investissement 1,46 M € | Virement de la section de fonctionnement 1,11 M € |
| Remboursement de la dette 400 306 € | Opérations d'ordre 901 163 € |
| RAR 2025 2,66 M € | Autres produits 8 090 € |
| Résultat 2025 2,36 M € | RAR 2025 3,6 M € |
| Opérations d'ordre 559 894 € | Dotations et participations 1,81 M € |

Le budget primitif de l'année 2026 fait apparaître, en section de fonctionnement, une hausse des dépenses de l'ordre de 1.45 %. En dépit de l'augmentation des charges générales (+ 6,9 %), cette hausse est contenue grâce à la diminution de la masse salariale de 1.73% par rapport au budget 2025.

La guerre en Irak fait aujourd'hui ressurgir la crainte d'une crise comparable aux chocs pétroliers de 1973 et de 1979 et augure une reprise de l'inflation, projetée, pour l'instant, à 1,3%. Les postes énergétiques, sensibles au choc actuel, doivent, en conséquence et prudemment, être revus

fortement à la hausse même si des mesures d'économie d'énergie continueront à être exigées dans les équipements municipaux.

Simultanément, l'évolution des recettes n'est pas très favorable puisque la commune subit une diminution de 24,7 % des dotations et participations de l'Etat, par rapport à celles perçues en 2025. La DC RTP est en forte baisse et la dotation globale de fonctionnement (DGF) est désormais nulle.

Dans ce contexte, le travail rigoureux et minutieux entrepris sur l'analyse des besoins, la rationalisation des achats, le choix et le suivi des prestataires de la commune, doit impérativement se poursuivre et être soutenu par l'élaboration d'indicateurs de fonctionnement et de performance dans chaque service.

Les renouvellements des marchés, actuellement en cours de rédaction, ainsi que le suivi rigoureux des consommations énergétiques, apparaissent comme une composante clé de l'année à venir.

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement reste un marqueur essentiel pour le pilotage financier de la commune.

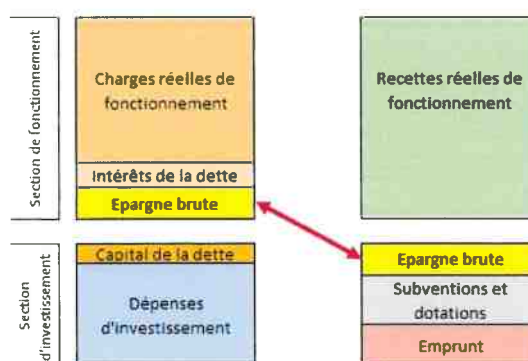
Il est à prévoir qu'elle se dégrade en 2026, sous l'effet conjugué de la diminution des dotations et de l'augmentation des charges, que cette augmentation soit mécanique (inflation) ou conjoncturelle (prix des combustibles).

Il est cependant important de rappeler que la commune dispose d'une épargne de gestion confortable qui peut lui permettre d'assumer les aléas des exercices futurs.

En outre, des actions structurantes ont été engagées pour restaurer des marges de manœuvre durables sur les dépenses de fonctionnement (ressources humaines, fluides...). Cette trajectoire de dépenses maîtrisées restaurera mécaniquement un cycle plus vertueux pour la capacité d'autofinancement.

Présentation schématique de l'équilibre sectionnel

Pour rappel, l'épargne brute (CAF brute) résulte, en fonctionnement, du solde positif entre les recettes réelles et les dépenses réelles. Cet excédent peut être transféré vers la section d'investissement et permet de rembourser la dette annuelle en capital. Le reste, appelé épargne nette (CAF nette) est investi dans les travaux neufs ou de rénovation.

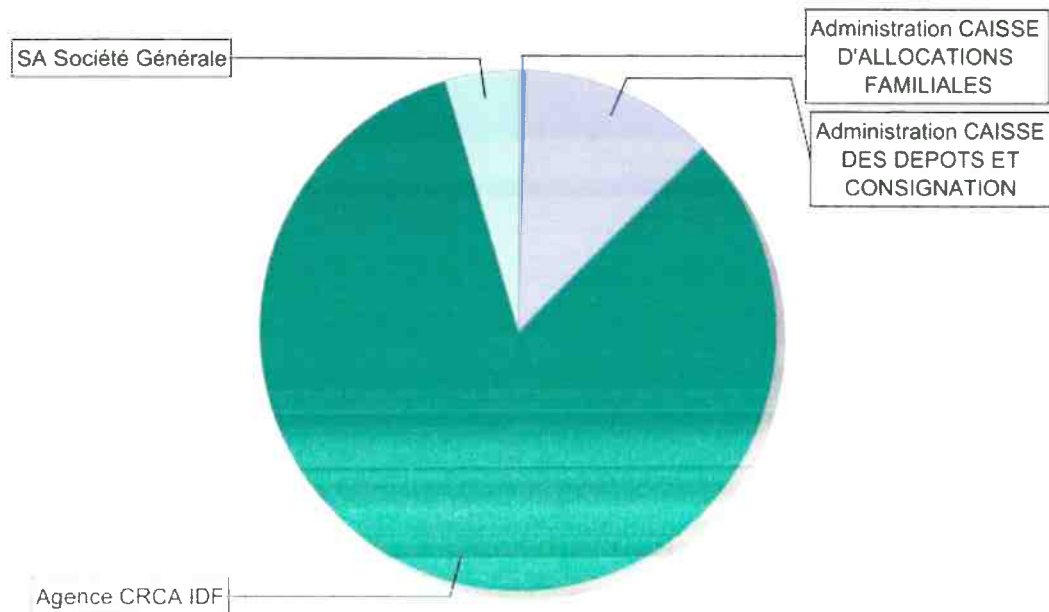


LA DETTE

A Gargenville, le ratio d'endettement, qui mesure le poids de la dette en année de produits réels de fonctionnement, est inférieur à une année et reste stable entre 2024 et 2025 à 0,941.

La capacité de désendettement, qui mesure le poids de la dette en année de CAF brute, révèle un endettement dans la moyenne de la strate à 4,92 ans et en dessous du seuil prudentiel de 9 années de CAF brute.

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2026



| | |
|--|-----------------------|
| ● Administration CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES | : 1 800 € (0 %) |
| ● Administration CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION | : 56 432,26 € (12 %) |
| ● Agence CRCA IDF | : 384 565,08 € (83 %) |
| ● SA Société Générale | : 21 278,36 € (5 %) |

Montant total des échéances annuelles : **464 076 €**

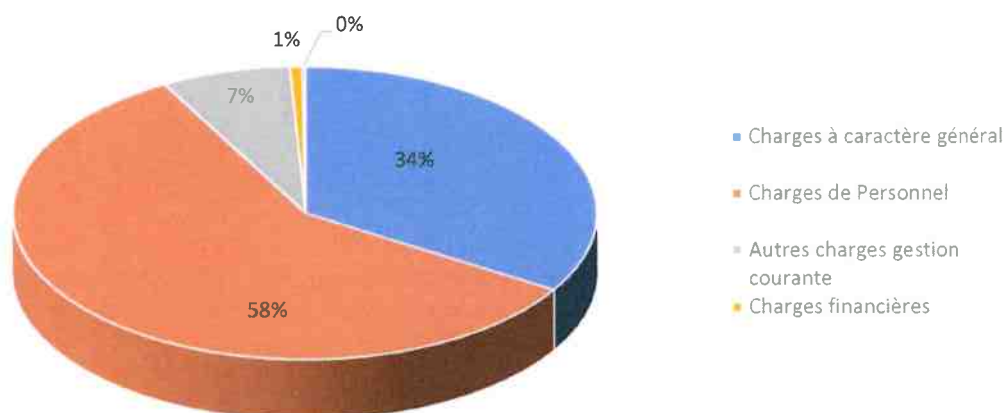
Montant de l'encours de dette au 1^{er} janvier 2026 : **4 449 118 €**

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES REELLES

Les dépenses de la section de fonctionnement sont composées de toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est-à-dire les dépenses régulières et les charges financières.

Dépenses réelles de fonctionnement



1- Les achats et charges externes

Cette catégorie, qui regroupe diverses dépenses courantes au sein du chapitre 011, est la plus sensible à « l'effet prix » de l'inflation.

Deux des trois marchés les plus lourds de la commune seront relancés dans le courant de l'année : l'entretien des locaux et des vitreries et l'entretien des espaces verts et des stades. Grâce à une analyse très stricte des besoins et au redimensionnement des prestations attendues, sans nuire à leur qualité, les coûts annuels ne devraient pas excéder une augmentation de 1,9% pour l'un et de 3,6 % pour l'autre, en dépit de l'inflation.

Pour les dépenses énergétiques, il est prévu une hausse prudentielle de 48.75% par rapport au réalisé 2025. En effet, le contrat de performance énergétique garantit des prix fixes jusqu'en octobre 2026 mais la guerre en Iran crée une grande incertitude pour le 4ème trimestre 2026.

Conformément aux orientations prioritaires décidées depuis 2 ans en faveur de l'entretien du patrimoine bâti, **30 000 €** de travaux sont prévus sur les toitures, **35 000 €** pour le nettoyage des gouttières, ainsi que de nombreux autres travaux nécessaires (peinture, curage...).

D'autres postes de dépenses augmentent également, tels que :

- Le poste « Entretien Bois & forêts » (61524) qui passe de 22 000 € à **30 000 €** pour permettre de finaliser le plan d'abattage des arbres dangereux initié en 2025. S'y ajoute la finalisation du retrait des haies arbustives qui nécessitent un entretien trop régulier et gênent les visibilitées et les circulations piétonnes. La plantation d'arbres se poursuivra en 2026 (voir plus loin les investissements) et les haies seront remplacées par des solutions de verdissage d'entretien moins contraignant.
- Le 6188 « Autres frais divers » est porté à **23 767€** (versus 24 825 € au BP 2025) pour une enveloppe comprenant, entre autres, l'assistance du logiciel Suffrage Web pour un tour d'élection, et l'accompagnement du service des affaires générales dans la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, ceci s'inscrivant dans le plan général d'embellissement du cimetière et d'optimisation des espaces disponibles.
- Le montant prévisionnel du compte 6227 (frais d'acte et de contentieux) a été porté à **25 000 €** pour permettre la défense de la commune dans plusieurs instances en cours.

Pour contenir l'augmentation générale du chapitre 011, un effort substantiel a été demandé aux services sur les autres postes de dépenses. Une revue stricte des besoins a conduit à resserrer toutes les enveloppes allouées qui apparaissent sensiblement en baisse.

L'effort de rationalisation des dépenses en matière de fournitures administratives et scolaires engagé en 2025, après l'accord avec l'éducation nationale, l'uniformisation des fournitures entre toutes les écoles, dès la rentrée 2026, générera des économies d'échelles et, surtout, du temps gagné pour l'agent du service scolaire.

Tout en restant dans le cadre des obligations de la commune en matière de fournitures scolaires et d'achat de livres, il est également proposé une diminution des montants alloués par élève (**4 € par élève de maternelle** versus 6,5 € en 2025 et **8 €** versus 12 € pour les élémentaires).

La participation de la commune au séjour scolaire des élèves de CM2 est également maintenue et en légère augmentation à **13 780 €** (versus 13 720 € en 2025) pour correspondre aux projets travaillés par les enseignantes. Les spectacles de Noël sont également maintenus pour les élèves des maternelles, le Relai petite enfance et la médiathèque.

2- Les charges de personnel

La diminution de **1,73%**, entre le budget prévisionnel 2025 et celui de 2026, est en partie liée à l'aboutissement des efforts de réorganisation et de professionnalisation des services et cela malgré l'augmentation des taux de cotisations patronales à la CNRACL, imposée par l'Etat depuis 2025 puis chaque année jusqu'en 2028, qui représente un surcoût annuel pour la commune de **58 560 €**.

Le travail engagé pour rationaliser les dépenses de personnel se poursuit : ajustements des missions, réflexion sur les temps de travail, montée en compétences, valorisation des carrières, politique de prévention...

En 2026, une enveloppe de **17 000 €** sera dédiée à la médecine professionnelle, ce qui permettra de combler le retard de 2025 sur les visites obligatoires des agents.

Une convention a également été signée, pour un montant de **12 000 €**, avec le centre interdépartemental de gestion (CIG) pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention qui assistera la commune dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en place d'une politique de prévention et la mise en œuvre des règles de sécurité et de santé au travail. Il est attendu de cette démarche, obligatoire et nécessaire, une diminution de l'absentéisme et de meilleures conditions de travail favorisant le maintien dans l'emploi.

Le coût du glissement vieillesse technicité (GVT), associant les avancements d'échelons, les avancements de grades et les promotions internes, est évalué à **15 214 €**. Afin de mieux piloter ce coût, les Lignes Directrices de Gestion (LDG) discutées en comité social territorial et arrêtées par le maire, donnent désormais un cadre stratégique interne et des objectifs à la politique des ressources humaines de la commune.

Plusieurs départs à la retraite non remplacés génèrent une économie, en 2026, de **86 676 €**.

3- Les subventions et contingents

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, Gargenville est forte de ses 67 associations qui contribuent au lien social et à l'animation du territoire.

Le montant total alloué aux subventions reste élevé mais en baisse : **115 000 €** (contre 126 600 € en 2025) dont 6 020 € d'enveloppe non fléchée pour des actions ponctuelles remarquables qui feront l'objet de versements exceptionnels suite à une étude approfondie des dossiers.

L'adoption de la Charte du PNR n'étant pas encore entrée en vigueur (actuellement en attente de signature par le préfet), un montant correspondant à 6 mois de cotisation a été comptabilisé, soit **19 745€**.

4- Les charges financières

Le paiement des intérêts de l'emprunt diminuera cette année (**66 088 €** versus 78 084 € en 2025), en raison de la baisse progressive, depuis octobre 2024, des intérêts d'un emprunt à taux variable indexé sur le livret A

5- Les autres charges de fonctionnement

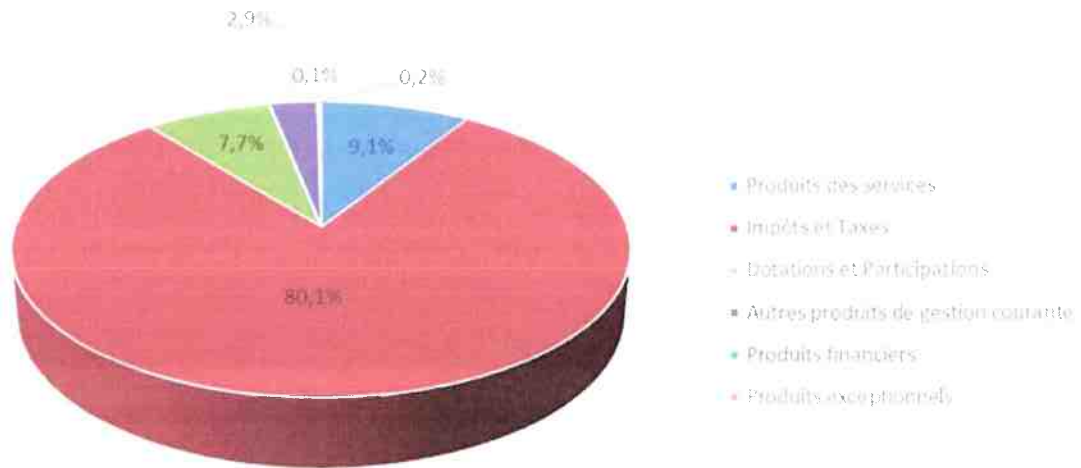
Elles retracent diverses charges de gestion courantes (compte 65) et les charges exceptionnelles.

La subvention d'équilibre versée au CCAS de **130 000 €** doit permettre d'assurer les missions du service dans un contexte de rigueur budgétaire.

L'enveloppe allouée aux indemnités des élus est également revue à la hausse (**134 805 € pour l'année 2026 contre 116 700 € au BP 2025**) sous l'effet conjugué de l'augmentation des taux de référence (Loi Gatel sur le statut de l'élu local du 22 décembre 2025) et de la décision de porter à 8 le nombre d'adjoints, en cohérence avec les enjeux et les ambitions de la nouvelle mandature. Chaque adjoint touchera donc une indemnité équivalente, fixée au taux maximum légal.

LES RECETTES REELLES

Recettes réelles de fonctionnement

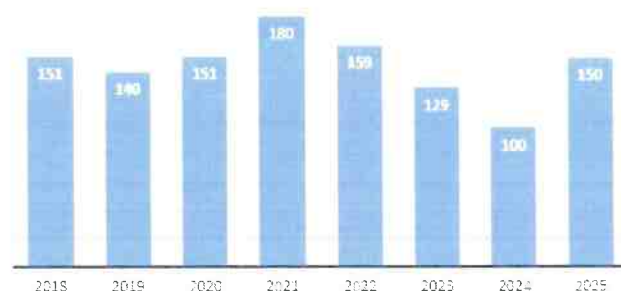


1- Les impôts et taxes

La revalorisation des bases fiscales de 0,8% ainsi que la fin de la période d'exonération partielle de la taxe foncière sur le bâti pour plusieurs propriétaires de logements neufs, permet d'inscrire une hausse d'environ 124 000 € pour le poste relatif à la taxe foncière.

La forte hausse du montant de taxe additionnelle sur les droits de mutation en 2025 (+130 000 € vs 2024) est cohérente avec une légère tendance à la reprise du marché immobilier. Cependant, la conjoncture économique doit inciter à la prudence et la prévision de recettes sur ce poste ne tiendra pas compte de cette embellie et sera de 220 000 € pour 2026.

EVOLUTION DES DIA



Le chapitre « Impôts et taxes » reste donc stable (7,22M€), l'estimation prudente des recettes liées aux droits de mutation venant atténuer la hausse des bases fiscales des impôts fonciers.

2- Les produits de la tarification

Ce poste de recettes, principalement constitué du produit des services (cantines, périscolaire, musique, maison des arts) est en évolution en raison de l'effet volume (plus d'inscrits) et de l'indexation des tarifs de la restauration sur l'inflation. L'enveloppe est ainsi ajustée à **500 000 €** (soit +20 000 € par rapport au BP 2025).

Dans les années à venir, l'évolution de ces recettes suivra, en principe, celle de la population gargenvilloise, au rythme des livraisons successives des ensemble résidentiels.

3- Les subventions et participations reçues

Le fait majeur, sur ce compte, est la disparition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui passe 74 054 € à **0 €**.

Après avoir subi un écrêtement de presque 20%, et comme annoncé par la loi de finances de cette année, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) passe de 236 568€ à **103 194 €**, soit -56,4%.

Il est intéressant de rappeler là l'analyse qu'en fait l'association des maires de France et déjà mentionné dans le rapport du budget prévisionnel de l'année précédente :

« Le dispositif de compensation de la TH écrête les recettes fiscales de certains territoires pour les rediriger vers d'autres. Le produit fiscal encaissé par les collectivités s'éloigne des particularités de leur cadastre. Ainsi, le dispositif de compensation de la TH rompt avec la logique cadastrale, fondement de la politique d'aménagement et de la mesure de la capacité de développement économique d'un territoire. Les mécanismes de compensation sont rigides et figent les situations économiques et sociales des communes et des EPCI. Ainsi, les évolutions économiques et sociales favorables ou défavorables ne sont pas prise en compte et la compensation est donc réalisée sur la base d'une situation figée, pourtant amenée à évoluer en fonction de la conjoncture économique, de la création, ou au contraire, de la fermeture d'entreprises, de l'évolution du nombre d'habitants, etc. Le mécanisme est en total décalage avec les bouleversements continuels et la nécessité d'adaptation induites par l'évolution de la conjoncture. Ainsi, des collectivités risquent à terme de se retrouver en déséquilibre entre les nouveaux besoins à financer et l'inélasticité de leurs recettes à l'évolution de la conjoncture compte tenu de la suppression du levier fiscal. Au-delà, c'est l'effet redistributif de l'impôt qui est progressivement supprimé ; cet effet redistributif est pourtant essentiel car l'impôt permet en effet de mutualiser les financements et permettre l'accès de tous au service public.¹

4- Les autres recettes réelles de fonctionnement

Le montant global des autres produits de gestion courante (loyers, charges, ordures ménagères, location des salles) perçus par la ville devrait rester stable en 2026, projeté à **170 000 €**, comme lors du BP 2025.

La poursuite de l'activité d'accueil France services procure à la ville une dotation portée à **47 500 €** qui atteindra 50 000 € en 2027.

¹ Analyse financière du bloc communal, AMF, novembre 2024

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES REELLES

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

1- Le remboursement du capital des emprunts

Les communes ont recours à l'emprunt auprès des banques commerciales pour financer leurs investissements. Lorsque la collectivité emprunte auprès d'une banque, elle doit ensuite rembourser chaque année une partie du capital et des intérêts. La part du capital remboursée constitue une dépense d'investissement.

Pour la commune, le montant de l'annuité d'emprunt est de **397 988 €**. La commune n'envisage pas d'avoir recours à l'emprunt en 2026.

2- Les dépenses d'équipement

La commune de Gargenville est héritière d'un parc bâtimentaire vieillissant et surdimensionné, si on le rapporte à la taille de la commune. Les charges d'entretien qui en découlent sont élevées et doivent être priorisées et échelonnées sur plusieurs exercices. L'accent a été mis sur la sécurisation, ainsi que l'entretien urgent de certains sites. C'est environ un million d'euros qui sera dépensé, à cet effet, en 2026.

L'audit réalisé sur les toitures en 2025 a permis d'établir un marché à bon de commandes qui a débuté l'année précédente. De nombreuses toitures et gouttières ont été priorisées et des devis sont en cours. Une enveloppe de **300 000 €** est donc prévue au BP 2026 à cet effet.

Des travaux de sécurité seront engagés sur différents sites de la ville :

- Travaux de réfection de la façade du club de tennis (**130 000 €**)
- Remise aux normes du tableau électrique de la salle polyvalente (**18 000 €**)

Concernant les terrains de sports, un plan en 3 ans a été établi et verra la mise en place d'un éclairage LED pour **130 000 €** sur le stade Albert Camus, désormais dédié au club de rugby. La mise en place d'un compteur vert et la réfection des arrivées d'eau sur le terrain du bas du stade de foot sont actuellement en cours pour **37 000 €** et doivent permettre des économies sur le budget de fonctionnement, à plus long terme.

Sur l'espace public, il est prévu une enveloppe de **65 000 €** pour la mise en place d'un parcours des street workout sur les bords de Seine. Un budget prévisionnel de **20 000 €** est dédié à l'embellissement du cimetière ainsi qu'à la création d'une nouvelle allée, non loin du jardin du souvenir. **35 000 €** seront nécessaires pour le confortement du mur de soutènement qui sépare les parties haute et basse.

Enfin, une enveloppe de **100 000 €** est allouée pour permettre la démolition des bâtiments acquis par la ville dans des secteurs concernés par des projets d'amélioration des circulations et des stationnements.

Bien que renouvelée en partie lors de l'année 2025, la flotte automobile reste particulièrement vieillissante. Une enveloppe de **20 000 €** est inscrite pour prévoir l'acquisition d'un véhicule électrique dédié aux services techniques.

D'autres postes de dépenses sont enfin prévus notamment pour :

- Les travaux de réfection du local à l'étage de l'école Molière pour **143 840 €**
- La poursuite du plan de mise à jour des normes de sécurité
- L'achat des outils et des matériaux pour les travaux en régie
- La plantation des arbres en remplacement des arbres morts dangereux
- La finalisation du déploiement des nouvelles caméras de de vidéoprotection

3- Les grands projets

L'année 2026 verra la finalisation de deux projets débutés lors du précédent mandat : le Centr'Halle et le terrain synthétique de football au stade Marinette et Marcel Platerrier.

Une enveloppe de **407 907 €** reste allouée au paiement de fin de chantier du Centr'Halle, la structure étant en cours de réception. Enfin, les travaux entamés sur le terrain se poursuivent et sont évalués à **1 149 794 €** avec des coûts d'entretien de la nouvelle surface de jeu quasi nuls.

LES RECETTES REELLES

1- Les subventions et les participations

Différents projets d'investissement (terrain synthétique de football, projet de street workout) ont fait ou feront l'objet de demandes de subventions. Néanmoins, aucune n'étant certaine, elles ne figurent pas en recettes. Le terrain synthétique est de nouveau fléché sur la DETR 2026 (dossier déposé en 2025 mais non retenu) et l'espace de street workout le sera pour la DSIL, ainsi que pour d'autres subventions gouvernementales.

Le solde des recettes du Centr'Halle est également inscrit pour **602 665 €**, soit :

- 107 570 € de solde de la région Ile de France (CAR)
- 300 000 € du conseil départemental (dispositif proximité Yvelines +)
- 195 095 € de l'Etat via la DSIL

| | |
|---------------------------------|----------|
| V - ARRETE ET SIGNATURES | V |
| ARRETE ET SIGNATURES | A |

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 22

Contre : 6

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/04/2026

Présenté par Le Maire (1),

A. le Gargenville, 24/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session

A. le 24/04/2026 Gargenville

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/04/2026, et de la publication le 24/04/2026 Gargenville
A. le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2026
Application agréée E-legalite.com